

REGLEMENT DE LA COUR ET DES COULOIRS

« **La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.** »
(article 4 de La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen)

LOI

Il est interdit...

- 1) d'insulter
- 2) de frapper
- 3) de voler

REGLES DE VIE DANS LA COUR ET DANS LES COULOIRS

J'ai le droit de...	J'ai le devoir de...
De jouer dans la cour de récréation (hors talus, pelouse et allée)	→ de respecter les jeux des autres → de respecter les locaux → de faire attention aux autres
D'aller aux toilettes pour satisfaire mes besoins naturels	→ ne pas jouer dans les toilettes → de respecter l'intimité des autres
De travailler dans le calme durant la récréation des autres classes	→ de demander à un adulte l'autorisation de circuler dans les couloirs

SANCTIONS

- Privation de jeu et obligation de rester auprès d'un adulte.
- Accompagner et prendre soin de celui à qui l'on a fait mal.
- En cas de violence avérée :
 - le ou les élève(s) sont envoyés dans le bureau de la directrice qui va consigner les faits dans un cahier et excuses verbales.
 - rédaction d'une lettre d'excuse pour les plus grands ou dessin pour les plus petits (à partir de 2 points rouges dans le cahier).
 - convocation des parents (à partir de 3 points rouges dans le cahier)